

La Gargouille



N°6 : Printemps 2024

Le retour du SDEEG

Quiz macarien



Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Les beaux jours arrivent, et la Gargouille est heureuse de pouvoir se dégourdir les pattes sur les pavés chauds de Saint-Macaire. L'occasion pour tout un chacun de pique-niquer en famille, de boire un verre en terrasse, et de participer aux manifestations d'une des nombreuses associations de la commune.

L'humeur n'est pourtant pas à la fête pour tout le monde.

Le Maire et son équipe font face à des difficultés grandissantes, causées tant par leur incapacité à avoir une ligne politique claire que par de graves erreurs de gestion.

Une bonne nouvelle mérite tout de même d'être signalée : la réintégration de la commune au groupement d'achat du SDEEG à partir de 2026. Comme nous l'expliquions dans nos numéros 4 et 5, le Maire et sa "garde rapprochée", par une suite de choix plus douteux les uns que les autres, avaient imposé au Conseil municipal le changement de fournisseur d'énergie dans la précipitation, au plus fort de la crise énergétique.

Le résultat est aujourd'hui connu, la commune a plus que triplé sa facture d'énergie par rapport au dernier marché, sans aucun bénéfice environnemental.

La Commune continuera donc de payer son énergie au prix fort jusqu'au 1er janvier 2026.

Le budget de la commune s'en retrouve fortement perturbé, et est équilibré par la recette providentielle de la vente du terrain Jugean.

Au sommaire de cette édition :

- les traditionnelles brèves de la Gargouille en page 3,
- notre dossier sur les finances de la commune et la suite des problèmes d'énergie en pages 4 et 5
- un "quiz macarien" en page 6

Enfin, l'association Saint-Macaire en débats vous invite à une réunion publique "Où va Saint-Macaire ?"

le jeudi 23 mai à partir de 20h à la salle des fêtes de Saint-Macaire.

Lors de cette réunion, vous pourrez assister à de courts exposés sur l'état des finances de la commune, l'énergie, les logements sociaux et l'urbanisme.

Nous ferons ensuite une séance de débat sur chaque sujet, puis conclurons par un verre de l'amitié.

Notre association :

Saint-Macaire en débats est né de la volonté de citoyens macariens de s'investir dans la vie politique locale.

Saint-Macaire en débats est ouvert à tous les Macariens concernés par le devenir de leur commune et entend favoriser par son action, l'information de tous sur la vie municipale. >>> **Pour nous rejoindre : contact@saintmacaire-en-debats.fr**

Directeur de publication : Rabah BOUSSELAT Imprimeur : Sauternes Impression

Saint-Macaire en débats association déclarée (RNA : W333007084) - Siège social : mairie de Saint-Macaire

Collectif responsable : Rabah BOUSSELAT (secrétaire), Blandine BOURLET (trésorière), Jean-Marie BILLA, Hélène BOVÉ, Zora BROZOVA, Françoise LIGOU, Sylvie FALISSARD, Jérôme JUGE, Robert PARATGE

Brèves

La Gargouille se réjouit de l'installation du composteur fontaine par le SICTOM mais s'étonne du jugement de l'adjoint à l'urbanisme. Celui-ci avait refusé de permettre à la boulangerie d'installer un distributeur de pain devant son enseigne au nom du respect du patrimoine, mais ferme les yeux pour le composteur fontaine. Conclusion : lorsque la boulangerie est fermée, mangez du compost !



La Gargouille s'étonne. À la demande d'un élu de l'opposition, le Maire a fait installer un panneau d'affichage libre, pour permettre notamment aux associations de faire publicité de leurs manifestations. Une bonne nouvelle si ce n'est l'emplacement de son panneau ... au cimetière. Enfin, la première commune qui informe ses morts !

La Gargouille tend l'esgourde. Après l'annonce du lancement d'un audioguide à grand frais (plus de 20000 €) en 2022, les oreilles macariennes n'ont toujours pas eu le moindre écho de ce projet. Si quelqu'un a des nouvelles, faites-le savoir !



La Gargouille vous alerte sur les dérives d'une « tyrannie de l'urbanisme ». On apprend que la commune impose aux habitants des règles plus strictes que celles que la loi exige. Exemple : Un Macarien s'est vu autoriser la pose de panneaux solaires à condition qu'aucun de ses panneaux ne soient visibles depuis l'espace public. Un zèle absurde dans une zone non-protégée.

La Gargouille vous informe que 70% de la population peut prétendre à un logement social en France. La construction à venir de 62 logements sociaux sur le terrain Jugean (quartier Saint-denis) est une aubaine pour Saint-Macaire et ne verra pas de "racaille" envahir nos rues, comme certains le racontent.

La Gargouille se rappelle des investissements importants réalisés lors des mandats précédents et sait d'où vient l'emprunt de la commune. Le "lourd endettement" de la commune, décrié entre autres par l'adjoint aux finances, est composé pour partie d'emprunts contractés lorsqu'il était (déjà) en charge des finances, sous le premier mandat de M. Patanchon. Certains élus ont-ils des problèmes de mémoire ?



La Gargouille écrit au Maire pour demander le lancement de **Saint-Macaire Plage**. Avec un taux d'imposition aussi élevé que sur le Bassin d'Arcachon, la Gargouille a besoin de se prélasser un minimum après avoir payé "la douloureuse".

Vous souhaitez nous envoyer des brèves ? Écrivez-nous à contact@saintmacaire-en-debats.fr

Énergie et finances : où en est-on ?

Le 22 décembre 2023, les élus de la liste alternative demandaient la mise à l'ordre du jour de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SDEEG (Syndicat Départemental Énergies Environnement de Gironde) pour la période 2026-2028.

Le 27 mars 2024, après une séance particulièrement agitée, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la réintégration de la commune au groupement d'achat d'énergies du SDEEG, quitté 2 ans plus tôt.

Pourquoi cette volte-face ? Le Maire a-t-il pris conscience de la situation ? La réalité est-elle moins belle que le rêve de l'énergie verte ? Les tarifs d'énergie prohibitifs que nous dénoncions étaient-ils assez convaincants ?

La Gargouille sort ses notes et vous dévoile tout !

Un optimisme à toute épreuve

En 2022, après avoir quitté le groupement d'achat du SDEEG de manière irréfléchie, le Maire et quelques élus imposaient au Conseil Municipal un changement de fournisseur d'énergie.

L'objectif, selon eux : avoir une énergie à haute valeur environnementale, d'un fournisseur d'énergie plus vertueux qu'EDF (notre ancien fournisseur), et moins chère.

Le hic ? Chercher un fournisseur d'énergie sans préparation, à 6 mois du renouvellement de contrat, dans un contexte de crise énergétique sans précédent, en tournant le dos à un groupement d'achat de plus 2700 collectivités, ne mettait pas toutes les chances de notre côté.

Résultat des courses, EDF restait notre fournisseur (vous avez dit local ?), pour de l'énergie verte, à un prix nettement plus élevé que celui obtenu par le SDEEG.

Cela n'empêchait pas certains élus, le Maire en tête, d'annoncer fièrement avoir des tarifs plus intéressants que le SDEEG, en ayant une énergie plus verte, tout en assurant fermement que les impôts n'augmenteraient pas.

Avril 2023 : la douche froide

Lors du vote du budget 2023, la vérité était toute autre, puisque les impôts augmentaient de 18,5% (7% d'augmentation automatique des bases, 11% par décision majoritaire du conseil municipal pour équilibrer le budget), et le comparatif que nous faisons dans notre N°5 montrait clairement que la Commune perdrait des centaines de milliers d'euros par rapport aux tarifs du groupement d'achat du SDEEG. La ligne énergie du budget 2023 passait ainsi à 255 000 €, multipliant par 2 et demi les dépenses d'énergie réalisées en 2022.

Comparatif du coût de la fourniture d'énergies pour le groupement d'achat du SDEEG et pour la commune de Saint-Macaire :

Coût en € par MWh	Groupement d'achat du SDEEG	Commune de Saint-Macaire
Gaz	78,98 €	183,38 €
Éclairage public	41,90 €	361 €
Électricité mairie/école	26,18 € (HC*) 192,89 € (HP**)	325,30 € (HC*) 569,61 € (HP**)

HC* : Heures creuses
HP** : Heures pleines

L'énergie verte, une énergie grise comme les autres ?

D'aucuns, écologistes dans l'âme, pourraient penser que le prix élevé auquel la commune paye son énergie pourrait s'expliquer par sa nature "vertueuse".

Malheureusement, il n'en est rien, l'énergie verte 100% européenne de notre contrat ne concerne que l'électricité et n'a de vert que le nom : le fournisseur d'électricité s'engage simplement à injecter dans le réseau l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en énergie provenant de sources renouvelables. Cet engagement est certifié par des garanties d'origine (GO), également proposées par le SDEEG, pour un surcoût de quelques euros le MWh. Pas vraiment de quoi tripler le prix de l'énergie...

De la tête dans les nuages aux pieds sur terre ?

Le comparatif complet, qui s'appuie sur les documents des deux marchés du groupement d'achat du SDEEG et de la commune de Saint-Macaire, est disponible avec nos sources sur notre site www.saintmacaire-en-debats.fr

Il vous permettra de comparer objectivement les deux marchés et d'apprécier le "grand écart" entre les promesses et la réalité.

La réintégration au groupement d'achat d'énergies orchestré par le SDEEG nous permettra de réduire significativement notre facture d'énergie, mais pas dans l'immédiat : le nouveau marché n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2026. La facture totale d'énergie s'élève à 332 000 € en 2023.

2024, des craintes confirmées, une situation financière périlleuse !

Le 10 avril, la présentation des résultats comptables de l'année 2023 sonne comme un aveu d'échec pour l'équipe majoritaire. Si la commune affiche un résultat positif, c'est grâce à la vente du terrain Jugean, et à l'augmentation des impôts. Peu d'investissements ont été réalisés, et quelques uns sont reportés en 2024 (vidéosurveillance, aire de jeux, rénovation de l'éclairage public).

Le budget voté pour l'année 2024 est inquiétant : en fonctionnement, les dépenses de l'année (pourtant vues au plus juste) ne sont pas couvertes par les recettes de l'année, et le budget s'équilibre uniquement grâce à la vente du terrain Jugean ; cette situation très préoccupante est due en partie aux dépenses d'énergie qui avoisinent les 500 000€ (factures 2024 + factures non payées en 2023).

Moins de 200 000€ d'investissements nouveaux sont programmés, autant dire pas grand chose au regard des besoins.

La situation budgétaire de Saint-Macaire est grave, et ne laisse présager rien de bon pour l'année 2025 ; en effet, seule une nouvelle forte augmentation des impôts ou la vente d'une partie du patrimoine de la commune pourrait permettre d'équilibrer le budget en 2025.



À VENDRE

NB : les comptes de la Commune de 2000 à 2022 inclus peuvent être consultés sur le site officiel « impots.gouv.fr ».

Conclusion :

Il convient de se réjouir de la réintégration de la commune au groupement d'achat d'énergie et des précieuses économies qu'elle engendrera à partir de 2026. Néanmoins, l'entêtement de certains élus (le Maire en tête) sur ce sujet de l'énergie a conduit à une situation déplorable. Le budget de la commune est exsangue, malgré la nette augmentation des impôts en 2023 et la vente du terrain Jugean, et la situation n'est pas près de s'arranger.

Alors, que faire pour compenser les errances de l'équipe en place ? Augmenter une nouvelle fois drastiquement les impôts, pour faire payer aux Macariens les erreurs du Maire et de son équipe ? Amputer le patrimoine de la commune pour gagner du temps ? L'avenir nous le dira.

Quiz macarien

De nombreuses idées reçues circulent dans Saint-Macaire. La Gargouille, adepte de jeux télévisés, vous propose un quiz pour interroger ces idées et se poser les bonnes questions !

D'où vient le repas des aînés ?

Le premier repas du troisième âge a eu lieu au milieu des années 70 dans le restaurant scolaire, à l'initiative de la toute nouvelle Association d'Aide à Domicile des Personnes Âgées et de l'équipe municipale de François Poutays.

Où en est réellement l'aide financière aux associations ?

Les 73 000 € versés annuellement n'ont pas varié depuis plus de 20 ans, représentant aujourd'hui 3.5% des recettes de fonctionnement de la Commune, alors que le nombre des associations a augmenté (en 2008, l'enveloppe atteignait 5% des recettes).

La réhabilitation du siège d'Ardilla est-elle exemplaire ?

Extérieurement, le résultat est sans conteste remarquable. Mais, plutôt que de reconstituer méticuleusement le fronton couronnant la façade sur rue, n'aurait-il pas fallu privilégier l'isolation thermique des revers de façade, encore désespérément absente ?

Crimes et délits ont-ils augmenté chez nous ?

Seules sont connues les statistiques annuelles de la zone d'action de la gendarmerie de Langon-Toulonne qui compte 173 communes : la vidéoprotection est-elle vraiment justifiée à Saint-Macaire ?

La digue protège-t-elle la Commune de Saint-Macaire ?

Les digues ont été construites vers 1850 pour protéger des crues les cultures déployées sur les terres gagnées sur le lit de la Garonne, après son rétrécissement artificiel par l'État, destiné à garantir un tirant d'eau suffisant pour la nouvelle navigation à vapeur : de ce fait, leur propriété a été dévolue à des associations syndicales d'agriculteurs.

Saint-Macaire compte-t-elle 60 associations ?

Les associations comptant plus de dix adhérents et organisant des activités régulières ne dépassent pas le nombre de 40, somme en soi remarquable puisqu'il n'y en avait que 25 dans les années 70. Il convient également de compter à part les associations qui exercent l'essentiel de leurs missions hors commune, telles « les Nuits Atypiques ».

Circulation et stationnement : de quoi parle-t-on ?

L'équipe municipale de Philippe Patanchon a déposé en son temps une demande de subvention pour l'aménagement d'un parc de stationnement paysager au pied des Grottes, accompagné d'un ascenseur de dessert au droit de la Cale : les services de l'État ont alors accordé la priorité au dossier similaire de la Réole.

Doit-on rendre à César ce qui est à César ?

- Campus connecté : Pôle Territorial Sud Gironde (deux autres communes concernées)
- Piste cyclable : Département et Communauté de Communes
- Tri sélectif des déchets : SICTOM du Sud Gironde
- Restauration des orgues et de l'église : municipalité Patanchon (à hauteur de 90%)
- Consolidation des Grottes : municipalité Patanchon

Le palud est-il une pépite « Natura 2000 » ?

Les berges actuelles de la Garonne résultent d'un enrochement artificiel réalisé au XIXème siècle pour assurer sa navigabilité avec, entre autres conséquences désastreuses, la disparition des saumons et esturgeons dont les alevins ont été projetés sur terre par les roues à aubes des nouveaux bateaux à vapeur, apparus en 1818. Et pourtant, ces mêmes berges ont été classées par l'État « Natura 2000 » : sans commentaire !